



2024 - 2028

POUR

UNE SOCIÉTÉ

inclusive et solidaire



Ce projet associatif vous donne les objectifs de l'Association pour les 5 prochaines années.



Il remplace le précédent projet associatif qui a pris fin en 2024.

Ce nouveau projet associatif respecte les valeurs de l'UNAPEI.

Ces valeurs sont aussi les nôtres.

Ce projet associatif comporte 3 grandes idées :

- **l'autodétermination des personnes accompagnées.**
L'autodétermination c'est quand une personne prend elle-même des décisions et fait ses propres choix.
- **l'inclusion des personnes accompagnées dans la société ordinaire quand c'est possible.**
Cela veut dire que toute personne en situation de handicap est une personne comme les autres, avec les mêmes droits.
- **l'accompagnement de personnes avec un handicap autre que le handicap intellectuel :** troubles cognitifs, polyhandicap, autisme, infirmité motrice-cérébrale et handicap psychique.



Ce projet associatif est le document qui réunit chaque membre, ami et professionnel de l'Unapei 34.

Respecter ce projet associatif, c'est permettre la réalisation du projet de vie de chaque personne en situation de handicap.



NOS VALEURS

Nous sommes au service
de la personne en situation de handicap

L'Unapei 34 respecte les valeurs :

- de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- de la Convention de l'Unicef qui concerne les droits de l'enfant
- de la Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales
- de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie



Nos Valeurs

LE RESPECT

Avoir du respect pour une personne en situation de handicap c'est :

- accepter qu'elle soit différente,
- l'accompagner de façon adaptée.



Si la personne accompagnée est d'accord,

l'accompagnement peut aussi se faire avec sa famille.

L'accompagnement,

ce n'est pas faire les choses à la place de la personne,

c'est faire les choses **avec** la personne.



L'Unapei 34 souhaite faciliter l'accompagnement de la personne

tout au long de sa vie.

LA DIGNITÉ

La dignité c'est faire attention à la personne accompagnée,

ne pas la rabaisser.



L'Association protège la dignité des personnes en situation de handicap.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité, c'est l'aide que la société apporte aux personnes

qui ont des difficultés dans leur vie.

La personne en situation de handicap a droit à la solidarité du pays.



La société doit donner à la personne des solutions adaptées à son handicap :

- pour qu'elle ait les mêmes droits que les autres,
- pour qu'elle soit respectée,
- pour qu'elle soit bien dans sa vie,
- pour la protéger contre la maltraitance.



LA NEUTRALITÉ

La neutralité c'est accepter que les autres soient différents.

La neutralité c'est respecter par exemple :

- d'autres façons de penser,
- d'autres façons de vivre,
- d'autres religions,
- tous les handicaps et toutes les différences physiques.



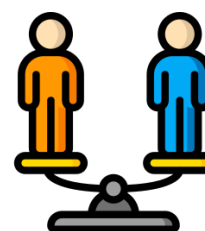
LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté,

c'est avoir **des droits et des devoirs comme les autres.**

Par exemple,

la personne en situation de handicap a le droit de voter.



LA PARTICIPATION

L'Unapei 34 permet à la personne en situation de handicap intellectuel :

- d'être en relation avec les autres,
- de participer à la vie de la société,
- de parler de ce qu'elle souhaite,
- de donner son avis,
- d'avoir des réponses à ses questions.



L'OBLIGATION DE BIENTRAITANCE

L'Unapei 34 interdit les maltraitements dans ses établissements.

La maltraitance c'est par exemple :

- être brutal,
- insulter,
- se moquer,
- crier.



L'Unapei 34 fait très attention au bien-être des personnes accompagnées.

Elle va continuer à agir pour la bientraitance.

Nous sommes au service des familles



Les personnes de la famille sont les premières à accueillir et à accompagner les personnes avec un handicap.

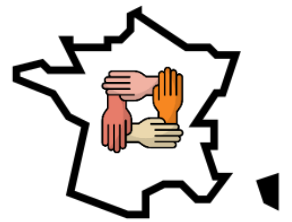
La défense du droit à la solidarité

Les familles concernées par le handicap intellectuel ont droit à la solidarité du pays.

L'Association veut faire connaître ce droit et le défendre.

L'Association accompagne les familles et les personnes accompagnées.

L'enfant avec un handicap grandit mieux quand il est accompagné tôt.



Nos combats

L'Unapei 34 souhaite que les personnes en situation de handicap et leurs familles soient écoutés.

L'Unapei 34 soutient tout ce qui est fait pour défendre leurs droits.

L'Unapei 34 veut que la société et les pouvoirs publics l'écoutent.

Les pouvoirs publics,

c'est le gouvernement et tous les services qui travaillent pour le gouvernement.



L'Unapei 34 agit :

- pour avoir les places nécessaires à l'accompagnement de toutes les personnes en situation de handicap,
- pour l'autodétermination et l'inclusion des personnes en situation de handicap.



La place des familles

L'Unapei 34 encourage les familles à s'intéresser à la vie des établissements.

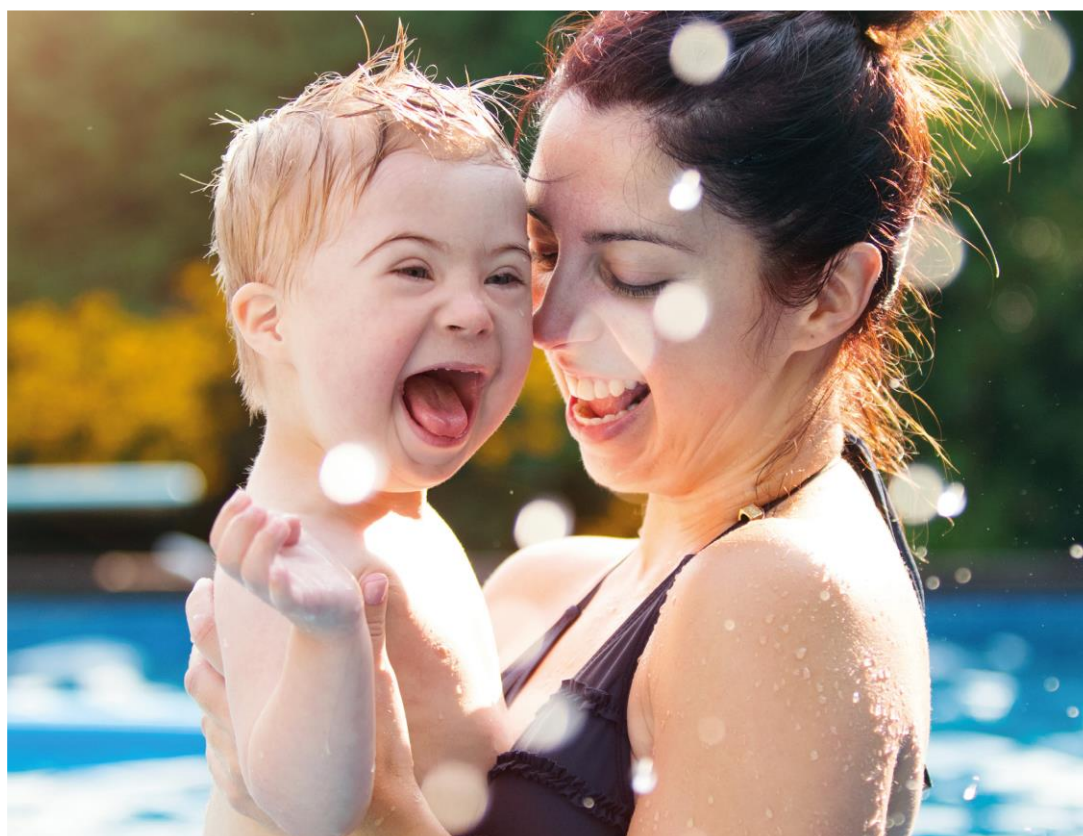
Les familles peuvent participer au **conseil à la vie sociale**

de l'établissement qui les concerne.

Les familles seront accompagnées et formées pour ça.

Des réunions sont organisées par l'Unapei 34 pour aider les familles.

Ces réunions sont importantes.



Nous sommes au service des professionnels, des établissements et des services

LA RECONNAISSANCE DE LA PLACE DES PROFESSIONNELS

L'Unapei 34 sait qu'elle peut faire confiance aux salariés de l'Association.

Ils sont essentiels pour les personnes accompagnées et leurs familles.



L'Association souhaite :

- que les professionnels respectent le projet associatif,
- que les familles et les professionnels se fassent confiance et se respectent,
- que les professionnels, les familles et les personnes accompagnées travaillent ensemble,
- que les professionnels continuent de se former,
- que chaque professionnel soit bien dans son travail,
- que les professionnels, les familles et les personnes accompagnées soient informés de ce que fait l'Association.

L'**Unapei 34** souhaite mieux communiquer avec les professionnels.

Les besoins et les attentes des professionnels sont très importants pour l'Association.



Nous sommes au service de la société et de la protection de notre environnement

Les activités de l'Unapei 34 sont utiles à la société.

L'Unapei 34 doit se faire connaître

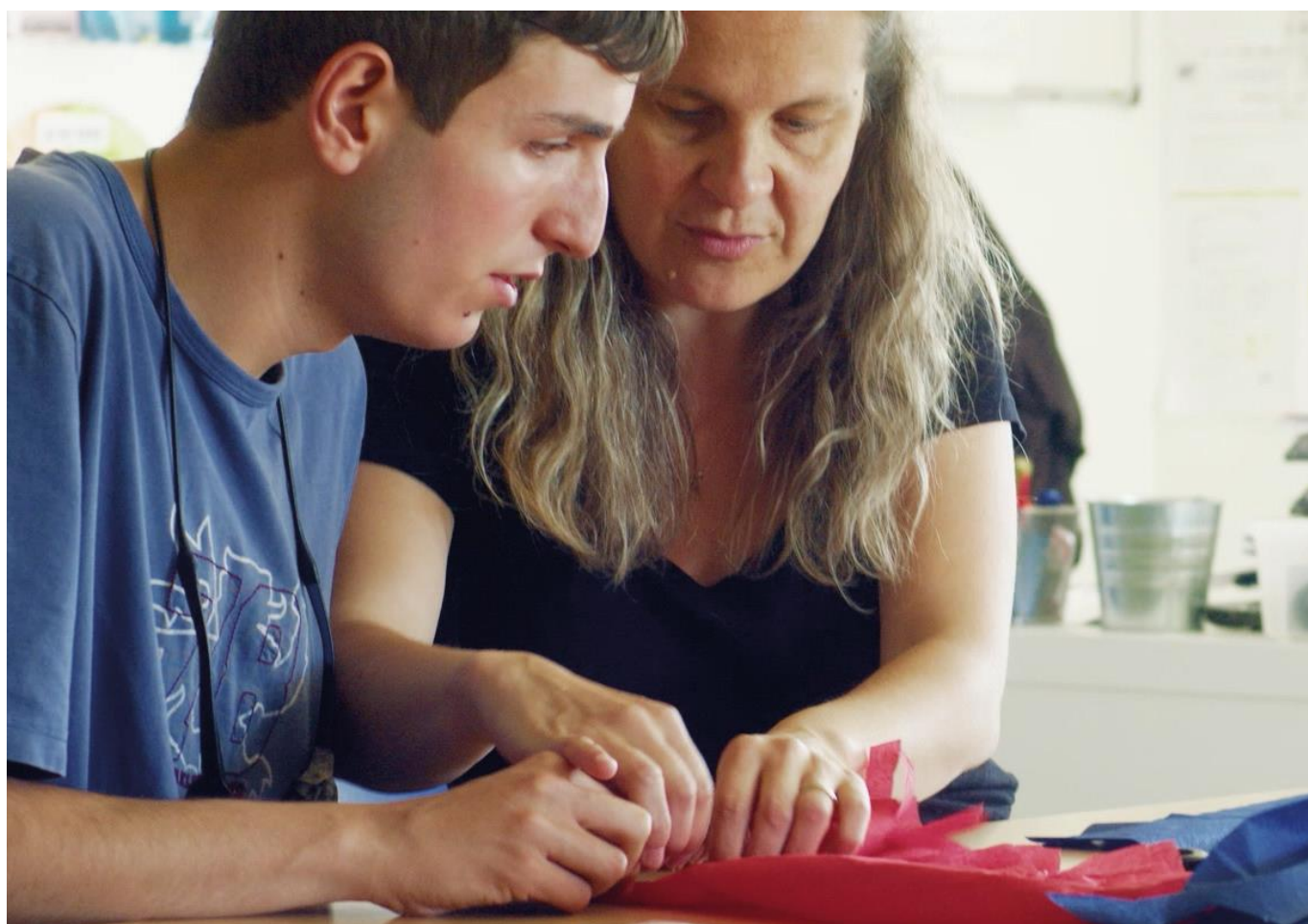
pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap et leur insertion.

L'Unapei 34 veut créer des liens avec d'autres associations

qui travaillent dans le domaine du handicap.

L'Unapei 34 souhaite construire des établissements

qui respectent l'environnement.

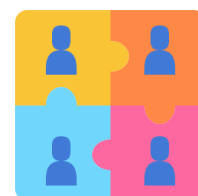


NOS ORIENTATIONS

Nos orientations représentent toutes les décisions que nous devons prendre et tout ce qui doit être fait pour réaliser nos objectifs.



Nos orientations pour les 5 prochaines années comprennent 4 parties.
Chaque partie comprend plusieurs objectifs.



PARTIE 1

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Cette partie du projet associatif est la priorité de notre Association.

Les objectifs de l'Association

Travailler pour la personne en situation de handicap intellectuel.



L'Association doit défendre les personnes en situation de handicap intellectuel.

Réunir, aider et soutenir les familles



qui ont un enfant, un adolescent ou un adulte avec un handicap intellectuel.

Aider la personne en situation de handicap intellectuel

à être bien dans notre société à chaque étape de sa vie.

Nous devons aider la personne dans tout ce qui est important pour elle.



L'Association souhaite accompagner des personnes avec tout type de handicap.



L'Unapei 34 possède différents moyens pour réussir.

Mais que veut dire aujourd'hui

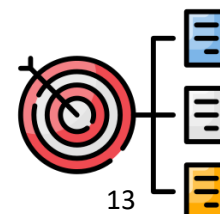
l'accompagnement des personnes en situation de handicap ?

De nouvelles idées sont apparues ces dernières années :

l'autodétermination et l'inclusion dans la société ordinaire deviennent une priorité.

Il n'y a pas de **bienveillance** sans **autodétermination et inclusion**.

Pour ces 5 prochaines années, l'Unapei 34 à 3 objectifs.



OBJECTIF 1

Améliorer le parcours de vie en encourageant l'autodétermination

L'autodétermination est la capacité d'une personne à faire des choix elle-même et pour elle-même.

L'autodétermination est importante

dans l'accompagnement et le bien-être des personnes en situation de handicap.

L'autodétermination oblige à avoir confiance en soi et à bien se connaître.

L'autodétermination, c'est faire des choses parfois difficiles.

Par exemple :

- prendre des décisions,
- régler des problèmes,
- réussir quelque chose.



Pour encourager l'autodétermination, l'Unapei 34 s'engage à :

Tenir compte des particularités de chaque personne :

- de ses capacités,
- de son entourage familial et amical,
- de son lieu de vie,
- de son projet personnalisé.



Chaque personne est accompagnée dans son parcours de vie.

Tenir compte des évaluations actuelles et passées de la personne.



Faire le projet personnalisé avec la personne.

Revoir le projet et ses objectifs régulièrement.



Trouver les moyens de régler les situations difficiles.



Permettre à la personne de s'autodéterminer :

- en l'encourageant et en l'aidant à avoir confiance en elle,
- en lui proposant chaque jour d'essayer de faire des choses toute seule,
- en la protégeant sans la surprotéger,
- en lui proposant un environnement agréable et des activités qu'elle est capable de faire,
- en l'aidant à mieux organiser ses journées et ses déplacements,
- en lui permettant d'animer les réunions qui concernent son projet personnalisé,
- en continuant son accompagnement quand elle vieillit et au moment de la retraite.



Agir pour changer la réglementation.

Il faut rendre possibles des stages d'évaluation avant toute demande d'orientation.



Aider la personne à mieux participer à la vie de la société



Accompagner l'inclusion sociale de la personne :

- en facilitant sa communication avec les autres,
- en l'informant des dangers d'internet et des réseaux sociaux.



Expliquer à la personne ce que veut dire être citoyen.

Encourager la personne à participer aux élections : élection municipale ou élection des délégués de son établissement par exemple.

Encourager la personne à aller aux réunions où se prennent des décisions : Conseil de la Vie Sociale par exemple.



Le sujet de l'autodétermination doit être écrit dans le projet d'établissement.

Le projet d'établissement doit également indiquer :

- les formations proposées,
- l'évolution des comportements professionnels,
- les rencontres entre professionnels,
- notre capacité à accepter des modifications dans l'accompagnement,
- ce qui est fait pour la sécurité des personnes et des établissements.



L'autodétermination est indispensable à l'inclusion sociale.

Chacun a le droit de décider de sa vie,

selon ses capacités.

Il faut donner à chaque personne sa place de citoyen.

La réussite de la transition inclusive

est donc le 2^{ème} objectif de notre projet associatif.



OBJECTIF 2

**Favoriser l'inclusion dans tous les domaines de la vie :
éducation, travail, logement, santé, sports et loisirs par exemple.**

L'inclusion c'est les mêmes droits pour toutes les personnes,
qu'elles soient en situation de handicap ou non.



La transition inclusive, c'est :

- encourager l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
- transformer l'offre médico-sociale,
- adapter la société et les services de l'État
aux besoins des personnes et de leurs proches.

L'offre médico-sociale doit se transformer.

La société doit changer.

L'environnement doit s'adapter aux personnes et non l'inverse.



Pour réussir cette transition inclusive, l'Unapei 34 s'engage à :

Donner à tous ses établissements

les moyens de transformer l'offre médico-sociale.

Cette transformation se fera avec les personnes accompagnées.



Commencer à transformer l'offre médico-sociale

pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

La qualité de vie est essentielle pour la transition inclusive.

C'est la possibilité pour les personnes :

- d'avoir les mêmes droits que le reste de la population,
- de décider de leur vie.



Cette transformation concerne par exemple l'éducation, l'accès au sport, à la culture, le droit au travail, au logement, à la santé.

L'inclusion,

c'est aussi ne pas faire de différence entre les personnes.

L'Unapei 34 refuse que les personnes accompagnées

soient mises à l'écart de la société.

Travailler avec toutes les personnes concernées par le handicap et avec les personnes accompagnées, en respectant leurs droits.



Adapter l'offre pour la rendre plus inclusive.

Respecter les besoins et les attentes des personnes.

Réfléchir à de nouvelles idées et les tester.



Agir auprès de tous pour qu'il y ait un environnement réellement inclusif.

Changer la société.



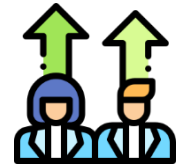
Faire accepter la transition inclusive

tout en respectant les avis de chacun.



Améliorer la qualité de vie des personnes

sans oublier la famille et les aidants.



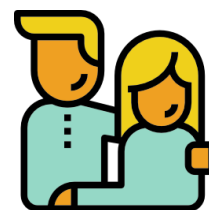
OBJECTIF 3

Soutenir les projets de vie affective

La vie affective fait partie de la vie de chaque personne.

Pour avoir un projet de vie affective,

il faut de l'autodétermination et de l'inclusion.



La vie affective a été un sujet trop longtemps délaissé.

L'Unapei 34 décide d'en faire un des 3 objectifs de son projet associatif.

En France,

les lois sur ce sujet ont évolué avec les lois de 2002 et de 2005 :

- l'intimité des résidents doit être respectée dans les établissements spécialisés,
- l'autonomie doit être encouragée.

La société évolue :

elle pense que les personnes avec un handicap intellectuel

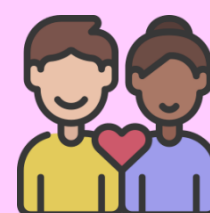
ont aussi le droit d'avoir une vie sexuelle.

Les personnes avec un handicap intellectuel

ont les mêmes désirs et les mêmes besoins affectifs et sexuels

que les personnes non déficientes.

Il faut leur donner les moyens d'avoir une vie amoureuse et sexuelle.

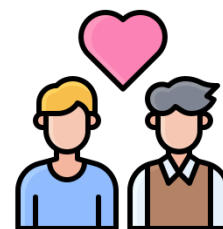


Extrait du texte d'Audrey Sitbon,
Handicap mental et vie affective et sexuelle

Sur le sujet de la vie affective et sexuelle, l'Unapei 34 souhaite :

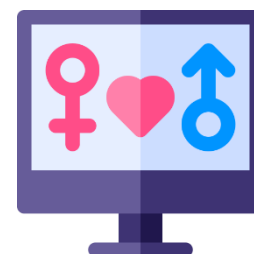
- **accompagner l'éducation affective et sexuelle**

pour aider les personnes à vivre leur sexualité
comme elles le souhaitent,



- **développer des programmes d'éducation sexuelle :**

- ⇒ sur le comportement sexuel,
- ⇒ sur ses choix sexuels,
- ⇒ sur la contraception,
- ⇒ sur le mariage et le rôle de parents,
- ⇒ sur les maladies sexuelles,
- ⇒ sur l'activité sexuelle qui doit être libre
mais respectueuse des droits et des personnes.

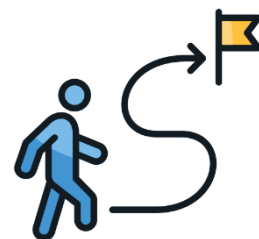


Notre combat et le soutien aux familles

L'Unapei 34 est une association créée par des parents.

L'Unapei 34 accompagne les familles :

- dans toutes les étapes de la découverte du handicap,
- tout au long du parcours de vie de la personne handicapée.



L'Unapei 34 soutient les familles dans leur rôle d'aidants.

L'Unapei 34 se bat :

- pour les familles des personnes accompagnées dans les établissements et services de l'Unapei 34,
- pour les familles qui n'ont pas de solution pour leur enfant,
- pour les familles qui n'ont pas de solution satisfaisante pour leur enfant.



Accompagner une personne avec un handicap,

c'est aider cette personne toute sa vie.

Les parents demandent des accompagnements pour leur proche.

Ils font également des propositions que nous devons écouter.

Par exemple :

- **apporter des solutions pour mieux vivre avec le handicap,**
- **simplifier les démarches administratives,**
- **faciliter l'accès à la santé,**
- **avoir le droit de se reposer.**



Ces parents veulent juste avoir une vie,

avoir le droit d'être des parents comme tout le monde.

Enquête de l'Unapei
La voix des parents.

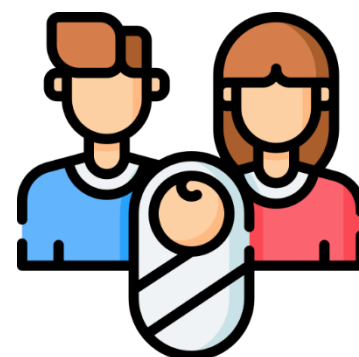
Pour soutenir les familles, l'Unapei 34 a 3 objectifs.

OBJECTIF 1

Mieux accueillir les familles

L'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur famille doit se faire le plus tôt possible.

L'Unapei 34 aide les parents qui le souhaitent dès qu'ils apprennent le handicap de leur enfant.



Sur ce sujet, l'Unapei 34 s'engage à :

Soutenir les familles en les informant et en les formant à tout moment.

Nous sommes là pour aider les parents dès qu'ils apprennent que leur enfant a un handicap.



Apporter un soutien moral aux familles

et les aider dans leurs démarches administratives.



Écouter les besoins des familles,

surtout celles qui sont sans solution et qui recherchent un accompagnement très particulier.



Organiser l'accueil des nouveaux parents.

Par exemple, pendant les réunions d'admission de leur enfant.



Informez régulièrement les familles de l'évolution du projet associatif.



Aidez les familles à prendre plus de responsabilités

dans l'association si elles le souhaitent.

Les familles seront aidées et formées pour cela.



OBJECTIF 2

Partager les expériences et les compétences.

L'accueil des familles doit être amélioré.

Il faut faciliter les rencontres :

- entre familles et amis,
- entre personnes accompagnées et professionnels.



Les aidants doivent être soutenus :

Le rôle d'aidant est souvent difficile.

Les aidants peuvent s'épuiser et parfois se retrouver seul.

Il faut prendre soin des aidants et trouver des moyens

pour qu'ils puissent se reposer.



Rapport IGAS de décembre 2022

Soutenir les aidants et développer des solutions de répit.

Pour soulager les familles, l'Unapei 34 s'engage à :

Encourager les gens à se rencontrer et à partager de bons moments.



Créer des moments de partage d'expériences entre parents.



Créer un lieu d'information et de soutien pour les familles.



Organiser des groupes de paroles pour faciliter les rencontres
et les témoignages entre familles.



Rechercher des solutions
pour que les aidants puissent se reposer.



Trouver de nouveaux moyens pour accompagner sans interruption
les personnes handicapées vieillissantes.
Cela concerne aussi les personnes handicapées vieillissantes
après la disparition de leurs familles.



Informar les familles sur leurs droits, sur les aides aux aidants,
et sur tout autre sujet qui les concerne.



OBJECTIF 3

Défendre nos idées auprès de tous.

L'Association doit défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Toutes les associations souhaitent aussi que la société les entende.

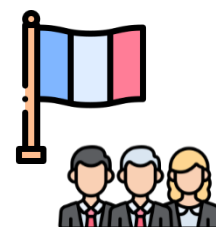
Elles veulent informer la société et le gouvernement des difficultés que vivent les personnes handicapées et leurs familles.



Pour cela, l'Unapei 34 décide :

D'informer les élus du pays :

- de chaque problème qui concerne les personnes en situation de handicap et leur familles,
- de leur manque d'efficacité pour régler ces problèmes.



De parler des difficultés que connaissent les familles

et des solutions qu'il faut mettre en place.



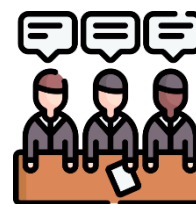
De faire connaître le monde du handicap intellectuel :

- pour que la société n'ait plus peur,
- pour que les personnes avec un handicap et leur famille ne soient pas rejetées.



Nos décisions en tant qu'employeur

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de bénévoles.



Le Conseil d'Administration

s'occupe du bon fonctionnement de l'Association.

La Dirigeance s'occupe des établissements.



L'Unapei 34 souhaite que le Conseil d'Administration et la Dirigeance travaillent mieux ensemble.

Le travail d'administrateur va changer.



Il aura plus de responsabilités et devra se former.

L'organisation de l'Unapei 34 va évoluer.

Des pôles d'établissements vont être créés.



Les professionnels sont essentiels dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Pourtant, depuis de trop nombreuses années,

ils sont mal payés et leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles.



Leur convention collective est trop vieille et doit être modifiée.

L'Unapei 34 et toutes les associations du médico-social,

doivent soutenir leurs professionnels.

OBJECTIF 1

Reconnaître les compétences des professionnels

Les professionnels sont essentiels pour l'Association qui décide :

D'encourager les professionnels à proposer leurs idées et leurs projets.

Nous devons travailler avec eux pour faire avancer notre projet.



D'informer les professionnels de la progression du projet associatif.



De faciliter le partage d'informations :

- des professionnels vers la direction et
- de la direction vers les professionnels.



De mieux apprendre aux professionnels

comment fonctionne l'Association.



De proposer aux familles, aux personnes accompagnées

et aux aidants professionnels,

de participer à la formation des équipes.



OBJECTIF 2

Rassembler les équipes autour des valeurs et des objectifs de l'Association
Améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement.

Informez les salariés sur toutes les règles les concernant.

Par exemple :

- le recrutement,
- l'embauche,
- l'accueil,
- la formation,
- le licenciement.



Mettre en place une méthode pour mieux accueillir les nouveaux salariés.

Informez régulièrement les professionnels des grands projets de l'Association.



Développez l'autodétermination et l'inclusion dans tous nos établissements.



Revoir le fonctionnement de nos établissements

pour laisser plus de place à l'accompagnement des personnes.



Avoir une bonne communication entre les salariés et les employeurs.



OBJECTIF 3

Rendre les métiers plus attrayants.

Faciliter l'évolution professionnelle et les changements d'établissement.

Développer un environnement de travail agréable et capable d'évoluer.

Reconnaitre les compétences de chacun.

Développer la solidarité entre établissements.



Encourager le partage des expériences

dans les établissements et entre les établissements.



Donner les mêmes règles à tous les salariés.

Veiller au bien-être des salariés au travail.



Encourager les gens :

- à évoluer dans leur travail,
- à changer de poste dans l'Association.



Proposer des formations complémentaires

pour accompagner d'autres formes de handicap.

Être centre de formation et de développement.



Soutenir toutes les actions nationales et patronales qui ont pour but :

- de revoir les conditions de travail des professionnels,
- de revoir le salaire des professionnels.



Notre présence sur le territoire

Notre pouvoir d'action

L'Unapei 34 est une jeune association créée le 1^{er} janvier 2018.

C'est aussi une vieille association car elle vient de l'union de 4 associations créées dans les années 1950.



L'Unapei 34 accompagne de nombreuses personnes en situation de handicap sur un grand territoire.

Elle peut donc défendre ses idées au niveau local, départemental et régional.

L'Unapei 34 souhaite agir :

- avec les élus du département,
- avec les élus des villes et des villages,
- avec les représentants du monde économique,
- avec tous ceux qui travaillent dans la santé, le médico-social et le handicap.



OBJECTIF 1

Proposer de nouvelles idées

Encourager la recherche, en particulier sur le thème de la santé



Les personnes en situation de handicap intellectuel ont plus besoin de soins que le reste de la population.

Elles ont beaucoup de difficultés à se faire soigner, même pour les soins essentiels comme :

• les soins dentaires,



• les soins ophtalmologiques,



• les soins gynécologiques.



Les soignants connaissent très mal le monde du handicap.

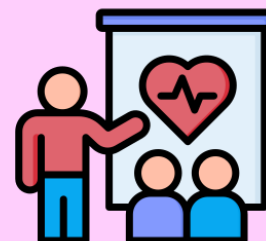
Le personnel médico-social est très peu informé et formé

sur certains sujets comme :

• l'éducation à la santé,

• l'hygiène de vie,

• les moyens pour diminuer ou éviter certains risques.



Extrait du livre blanc sur l'accessibilité à la santé des personnes handicapées mentales de l'Unapei.

L'Unapei 34 pense que pour protéger les droits des personnes en situation de handicap intellectuel,

il est essentiel :

- qu'elles aient un bon suivi médical,
- qu'elles participent aux réunions d'informations et de conseils sur la santé.



L'Unapei 34 s'engage à :

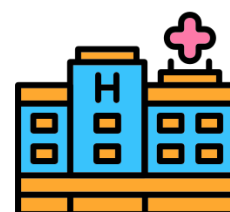
Développer tous les moyens modernes :

- pour découvrir les maladies le plus tôt possible,
- pour éviter certaines maladies.



Travailler avec les services hospitaliers :

- pour faire progresser la recherche médicale,
- pour que les personnes accompagnées profitent de ces progrès.



Utiliser la télémédecine.

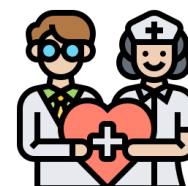
La télémédecine est un moyen de voir un docteur sans se déplacer.

La consultation se fait avec un ordinateur ou par téléphone.



Travailler avec les professionnels de santé

pour simplifier le suivi médical des personnes.



Permettre aux personnes en situation de handicap

de profiter des découvertes sur les gènes.

Cela permettra de mieux les soigner et de mieux les protéger.



OBJECTIF 2

Mieux nous faire connaître

Rechercher des financements

Il est très important pour l'Unapei 34 d'être connue et reconnue.

Nous avons un savoir-faire que les autres doivent connaître.

Nous devons montrer à la société qui nous sommes.

L'État s'intéresse peu aux personnes avec un handicap cognitif, intellectuel ou psychique.

Grâce aux mécènes,

nous pouvons trouver l'argent que l'État nous donne de moins en moins.

Un mécène est une personne riche et généreuse

qui donne de l'argent pour soutenir un projet ou une activité.

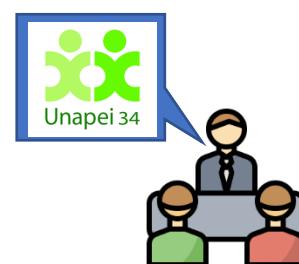
Pour intéresser un mécène,

notre Association doit être connue et irréprochable.



Face à ces difficultés, l'Unapei 34 s'engage à :

Être mieux représentée dans les groupes où se prennent les décisions.



Améliorer la communication de l'Unapei 34

en utilisant tous les moyens modernes à sa disposition.



Travailler avec des entreprises locales.



Rechercher des personnes ou des entreprises privées

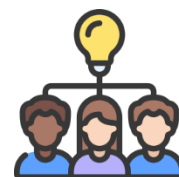
qui souhaitent nous aider financièrement.



OBJECTIF 3

Développer des partenariats entre les associations

L'intelligence d'un groupe est souvent plus efficace que l'intelligence d'une seule personne.



Si nous voulons être plus efficace pour les personnes que nous accompagnons, nous devons travailler avec d'autres associations.

C'est pourquoi l'Unapei 34 s'engage à :

Créer un réseau d'associations ou de services

travaillant dans le domaine du handicap.



Aider les autres associations et services

qui accompagnent les personnes en situation de handicap et leurs familles.



**POINT N'EST
BESOIN D'ESPÉRER
POUR ENTREPRENDRE,
NI DE RÉUSSIR POUR
PERSÉVÉRER. »**

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1433-1477)

GUILLAUME DE NASSAU, Prince D'ORANGE (1533-1584)



ASSOCIATION & SIÈGE

1572, Rue de Saint-Priest - 34090 Montpellier

Tél : 04 67 54 29 77

association@unapei34.fr
www.unapei34.org

© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe

Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre », méthode européenne permettant une accessibilité des informations aux personnes déficientes intellectuelles, dans tous les domaines de la vie.

Ce document a été retranscrit en FALC par le bureau FALC de l'Esat de Castelnau Le Lez

